

Chères Trilautines, chers Trilautins,

L'été approche à grand pas avec son lot de festivités dont vous trouverez les détails dans ce bulletin de mi-année.

Du côté de l'actualité communale et des travaux, la commune a fait l'acquisition pour 150 000 € de la propriété à l'arrière de l'église. Les travaux de démolition en cours rondement menés par notre agent technique et notre premier adjoint avancent à grand pas. Ils permettent de faire tomber les verrues adossées au fil des ans à notre église Saint-Romain. Nous avons bon espoir de revendre la maison d'habitation et la petite maison au sud afin de minimiser les dépenses, pour, à terme récupérer de l'espace public autour de l'église remise en valeur.



Avant



Pendant

Voici l'avant, le pendant, l'après sera à construire dans les années à venir, mais ça c'est une autre histoire.

D'ici l'été nous aurons la chance de retrouver un chemin de la Charente descendant de Triac à la cale de mise à l'eau, rechargé en calcaire et redevenu roulant jusqu'à la FlowVélo, de quoi retrouver les habitudes des loisirs verts Trilautins.

Du côté fiscalité, l'équipe municipale a soutenu un projet d'augmentation modérée des taux d'imposition +2% en 2025. Voilà que nous venons d'apprendre que nos recettes fiscales vont baisser de 3257€ du fait d'exonérations agricoles plus importantes décidées par l'Etat. Dans ce contexte les recettes liées à l'augmentation que nous avons souhaitées vont se trouver largement minorées, mais encore plus bienvenues pour équilibrer notre budget 2025.

En annexe de ce bulletin vous trouverez un flyer de rappel de notre partenariat mutuelle communale dont je vous invite à vous saisir au moins à titre d'infos.

Votre Maire
Sébastien Breaud

Fête du village: samedi 5 juillet



La quatrième édition de la fête du village aura lieu à la salle communale, en extérieur car nous avons commandé le soleil, le **samedi 5 juillet à partir de 15h 00**. Jeux en bois géants, tournoi de pétanque, et buvette tenue par l'APE, vous y attendent nombreux. Venez en famille et invitez vos amis. Un apéritif sera offert par la commune et un DJ animera la soirée avec piste de danse et éclairage. Vous pourrez apporter votre pique-nique ou faire cuire vos grillades sur les barbecues mis en place. Nous accueillerons cette année « Les Papilles en folie » pour une touche sucrée et gourmande ainsi qu'un Food Truck à pizzas « Pizza Folies » pour que tout le monde se restaure selon ses envies !

Le concours dessin prend une autre forme cette année, vous trouverez dans ce journal un bulletin de participation que vous pourrez déposer en Mairie ou le jour-même. Les gagnants de l'an dernier nous ont bien régales et nous avons décidé de les mettre tous les trois à l'honneur sur le podium.

Circulation des enfants à vélo: que dit la loi ?

Circulation sur la chaussée : pas d'âge minimum mais du bon sens.

La circulation à vélo sur la chaussée avec des enfants est une étape importante dans leur apprentissage de la mobilité. Il n'y a pas d'âge minimum légal pour circuler sur la chaussée. Il est cependant essentiel de faire preuve de bon sens et de prendre en compte certains facteurs pour assurer la sécurité des enfants à vélo.

Apprendre à rouler : circuler en toute sécurité sur la chaussée nécessite un apprentissage dédié. Il existe parfois des cycles de formation pour permettre aux enfants d'acquérir ces compétences dans les établissements scolaires (« savoir-rouler »). Mais jusqu'à ce qu'ils aient acquis une autonomie pour circuler à vélo, il est recommandé que les enfants soient accompagnés par un adulte qui pourra les guider. Cette période peut durer jusqu'à environ 10 ou 12 ans, selon la maturité de l'enfant.

Respecter le code de la route : les enfants à vélo sont tenus de respecter les mêmes règles de circulation que les autres usagers de la route. En cas d'infraction ou d'accident, les parents sont légalement responsables.

Utiliser des voies sécurisées : favoriser la Flow'vélo et les rues communales lorsque cela est possible. Ces itinéraires offrent un environnement plus sûr pour les jeunes cyclistes, en minimisant les risques liés à la circulation automobile notamment sur les départementales. Encourager les enfants à identifier et à emprunter les trajets les plus sécurisés pour leurs déplacements à vélo.

Les équipements de sécurité sont obligatoires et chaque parent en est responsable.



Transports	
Équipements obligatoires à vélo	
Nature de l'équipement	Sanctions en cas d'absence
	Amende
Casque (enfants jusqu'à 12 ans)	Jusqu'à 750 €
Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 150 €
Sonnette en bon état	Jusqu'à 38 €
Éclairage en bon état de marche	Jusqu'à 38 €

Service-Public.fr

Repas des aînés



Un menu concocté par le traiteur « Histoire de recevoir » a été proposé cette année aux administrés de 65 ans et plus.

Ce prestataire avait fait forte impression lors du buffet offert aux jumeaux Belges de Lantin en août dernier et n'a pas manqué le 15 mars de surprendre les convives présents par des plats servis de façon moderne et originale en « bocaux ».

Un excellent moment passé les uns avec les autres qui nous rappelle qu'il fait bon vivre dans notre commune !



Dimanche 18 mai : La Nature à l'honneur !

Dès 9 heures, une vingtaine de bénévoles s'est retrouvée Place de la Liberté pour partir à l'assaut des déchets qui polluent notre bel environnement. Munis de gants, de sacs jaunes et noirs (et de courage !) ils ont quadrillé le secteur par équipe pour laisser des routes et chemins de balade propres et agréables pour cet été. Une diminution de ces déchets sauvages a été constatée, en partie grâce aux chasseurs et marcheurs réguliers de la commune qui en collectent toute l'année et peut-être aussi, on ose l'espérer, grâce à une prise de conscience collective de notre société.



L'après-midi, notre Arboretum, rue des Velennes, a accueilli une trentaine de participants pour le Troc aux plantes qui se développe un peu plus chaque année. L'occasion d'échanger graines, plants et plantes en tout genre (salade du fainéant, tomate chelou, menthe chocolat, pepino et kiwano...et bien d'autres encore).

Cette journée a permis également de mettre en valeur le travail réalisé par l'école Prince de Condé qui était venue visiter les lieux quelques jours avant. Guidés par leur enseignante et deux élus, ils ont commencé à s'approprier les lieux pour mieux vous les faire découvrir et ont réalisé la signalétique des différents espaces de l'Arboretum. Un travail sur les différentes essences d'arbres devrait suivre.



Chenilles processionnaires : Attention danger !



Désormais, ces colonies de chenilles urticantes font leur apparition également en Charente !



Comment se protéger ?

N'approchez pas et ne touchez pas les chenilles, leur nid ou les arbres porteurs de nid et gardez les enfants éloignés. A proximité d'arbres infestés, évitez de faire sécher le linge et lavez les fruits et légumes cueillis. En balade dans une forêt de pins (de janvier à mai) ou de chênes (d'avril à juillet) : Portez des vêtements longs, évitez de vous frotter les yeux et lavez-vous les mains au retour de la promenade. Nul besoin d'être en contact direct avec la chenille pour présenter des symptômes. Ses poils se détachent facilement et sont transportés par le vent.

Comment réagir en cas d'exposition ?

En cas de signes d'urgence vitale (détresse respiratoire, réaction allergique grave...) : appelez le 15 ou le 112.

En cas d'autres symptômes (rougeurs, démangeaisons...) : appelez un centre antipoison ou consultez un médecin. En cas de suspicion d'exposition : prenez une douche et changez de vêtements. Si vos animaux sont touchés : consultez un vétérinaire ou appelez un centre antipoison vétérinaire.

Quelles solutions ?

LE PIEGEAGE DES PAILLONS: La pose de pièges à phéromone de synthèse consiste à attirer les papillons mâles présents sur le secteur pendant l'ensemble de la période de vol, réduisant ainsi les accouplements et le nombre de pontes potentielles.



LE PIEGEAGE DES CHENILLES: Il consiste à disposer autour du tronc de l'arbre infesté une gouttière qui intercepte les chenilles partant en procession, et qui les dirige vers un sachet rempli de terre.

Blason à l'horizon



A deux reprises depuis sa création, la « commission blason », composée de 8 élus, s'est réunie autour de Jean Thatcher et Odile Paquet. Souvenez-vous, nous vous parlions fin décembre de l'énorme défi qu'elles s'étaient lancées: confectionner un blason pour la commune. Après des mois de recherches, elles avaient présenté leur projet aux élus qui avaient décidé de relever le défi.

Lors de la première réunion, à laquelle a pu assister un jeune administré, Louis Turlais passionné par l'Histoire en général mais surtout par l'identité de sa commune, un partage d'idées a fait avancer le projet.

Suite à cela, nos chercheuses Trilautines ont été encore productives et trois blasons sont désormais en cours d'élaboration depuis la dernière rencontre.

Ils vous seront présentés et explicités à la rentrée et vous serez invités à venir voter pour l'un d'entre eux en Mairie afin que la commune puisse arborer fièrement son nouveau blason fin 2025 !

Travaux de jardin : rappel de réglementation



Pour jardiner dans le respect de ses voisins nous vous rappelons les horaires d'utilisation définis par la Préfecture pour tout matériel bruyant :

Lundis aux vendredis :

De 8h30 à 12h00, puis de 14h30 à 19h30.

Samedis :

De 9h00 à 12h00, puis de 15h00 à 19h00.

Dimanches et Jours Fériés :

De 10h00 à 12h00.

Par ailleurs, il est déconseillé de couper et tailler les haies et les arbres pendant la saison de nidification et de reproduction des oiseaux c'est à dire entre le

16 mars et le 15 août inclus.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, lui, est interdit. Il émet de nombreux composés toxiques et est une source importante de pollution de l'air atmosphérique qui peut nuire tant à la santé qu'à l'environnement.

Des solutions alternatives existent : elles passent par la valorisation sur place, comme le paillage, le compostage et le broyage, ou bien par la gestion collective de ces déchets dans les centres les plus proches.

Vie Associative: dates à venir



APE de Bassac et Triac-Lautrait: fête des écoles le vendredi 27 juin à Bassac, jeux 16h30 /18h puis repas Paëlla (Tous les renseignements sur la page facebook de l'APE Bassac/Triac-Lautrait)



Comité de Jumelage: Fête de la musique le 21 juin (moules-frites) ; voyage vers Lantin Belgique le 9 août ; 18 octobre: option soirée cassoulet



Comité des fêtes: l'été Trilautin (pétanque, jeux de société, marche) tous les mercredis de juillet - août 19h30- 21h ; Rallye pédestre le dimanche 31 août ; Soirée Beaujolais le jeudi 20 novembre



Société de Chasse: Repas le vendredi 5 septembre